

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept juillet, à vingt et une heure, le Conseil Municipal s'est réuni, à la mairie de Molières, sous la présidence de M. Alexandre LACOSTE, Maire.

Monsieur LACOSTE ouvre la séance à 21h00 et procède à l'appel des membres.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Messieurs LACOSTE Alexandre, MARTIN Patrick, BESSE Hubert, KOEGLER Jean, BESSE Kevin.

Absents excusés : Messieurs LAYMOND Eric, CASTANG Jean-Claude, Mme COOLEMAN Colette, COUTOU Anthony.

Absents : VEYSSIERE Xavier, TRAVERT Rodolphe.

Pouvoirs : M. CASTANG Jean-Claude à M. MARTIN Patrick et M. LAYMOND Eric à M. LACOSTE Alexandre.

M. Patrick MARTIN est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juin 2021

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé en séance.

2/ Délibération : mise à disposition du local Maison du Curé Cazette au club de peinture sur porcelaine.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'en raison du développement de l'école Montessori, celle-ci aurait besoin d'une salle de classe complémentaire. A ce jour le local de l'ancienne cantine est loué à l'association « Club de peinture sur porcelaine de Molières », nous lui avons donc proposé d'être relocalisé à la maison du Curé Cazette.

Le club de peinture sur porcelaine a accepté notre proposition sous réserve d'amélioration de l'état du bâtiment.

En effet, ce bâtiment nécessite des travaux de rénovation, dont le nettoyage de la toiture, rénovation des huisseries, vérification de l'installation électrique, installation d'un WC de type sanibroyeur et d'un chauffe-eau.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le principe des travaux de rénovation dans ce local.

De même, il fait part du projet de convention de mise à disposition du local au profit de l'Association « Club de peinture sur porcelaine de Molières », elle aura pour objet de définir les conditions de mise à disposition et les frais liés à l'usage du local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Accepte le projet de rénovation du local et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches auprès des artisans compétents.
- Approuve la convention et autorise le Maire à la signer.

Monsieur le maire donne la parole à Mme Ute, Présidente de l'Association Les Petits Molières, présente dans la salle. Celle-ci explique que par cet accroissement les enfants scolarisés à l'école seront âgés de 3 à 8 ans et répartis en 2 classes.

3/ Devis en cours

3.1 devis WC maison du curé Cazette 1950 € HT pour le sanibroyeur, un chauffe-eau et un lavabo.
Un devis sera demandé pour les réparations de huisseries.

3.2. Modification pour mise en conformité des règles PMR du WC salle des fêtes

Nous avons reçu un devis de M. SOUM pour un montant total TTC de 3 480,00 €
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

5/ Questions diverses

5.1/ Elévateur PMR depuis le Carreyrou pour le WC PMR

Monsieur Eric LAYMOND avait suggéré l'idée de permettre un accès pratique et indépendant au WC PMR par les personnes à mobilité réduites. Une étude préalable a validé la faisabilité de ce projet et Monsieur LAYMOND a reçu un premier devis de 16 000 € pour l'élévateur. Nous sommes en attente de devis pour la maçonnerie

Monsieur le maire propose de poursuivre l'étude et d'explorer les possibilités de subvention.

Approuvé à l'unanimité.

5.2 Photocopieurs

Monsieur le maire rappelle qu'il avait évoqué verbalement lors d'un conseil municipal d'envisager de mettre fin au contrat de location des 2 copieurs (mairie et bibliothèque) à la fin de l'année 2021 et de privilégier l'achat de copieurs neufs.

Nous avons reçu 2 propositions :

La première par LD Bureautique pour 2 copieurs neufs à 3 150 € HT/unitaire.

La seconde par Dordogne Bureautique 1 copieur neuf pour la mairie à 3 090 € HT et pour la bibliothèque un copieur reconditionné pour 1 900 € HT.

Après en avoir débattu le conseil choisi l'offre de la Société Dordogne Bureautique, celle-ci présente aussi l'avantage d'être référencée par plusieurs collectivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 35.